

Le Conseil d'administration a l'honneur de vous
convoquer **le 15 décembre 2008 à 11 heures** à
l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui se tiendra au siège social de la société (10, rue
de l'Industrie, 1000 Bruxelles), afin de délibérer et de
prendre une décision au sujet des points suivants mis
à l'ordre du jour:

I. Nomination d'administrateurs

Le 30 octobre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance de la démission de MM. L. De Bruyckere, W. Bosmans, Y. Dupon, J.-P. Hansen, E. van Innis, R. Leyssens, X. Votron, J. Deman, J. Castermans et G. Lamarche en tant qu'administrateurs de la société et a provisoirement pourvu à la vacance des postes des administrateurs démissionnaires en les remplaçant respectivement par MM. Luc De Bruyckere, Camillo Michele Gloria, Mme Barbara Benzoni, MM. Fabio Marchetti, Paolo Carmosino, Marco Diotti, Francesco Giunti, Massimiliano Marches, Giulio Ruffo della Scaletta et Cristian Signoretto qui ont été provisoirement nommés administrateurs de la société.

Proposition de nommer définitivement MM. Luc De Bruyckere, Camillo Michele Gloria, Mme Barbara Benzoni, MM. Fabio Marchetti, Paolo Carmosino, Marco Diotti, Francesco Giunti, Massimiliano Marches, Giulio Ruffo della Scaletta et Cristian Signoretto en tant qu'administrateurs de la société.

2. Modification des statuts

(a) en supprimant le texte suivant de l'article 11 des statuts:

La moitié au moins des administrateurs aura une connaissance courante du français, l'autre moitié au moins une connaissance courante du néerlandais.

(b) en insérant le texte suivant au dernier alinéa de l'article 24 des statuts: *La majorité des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale peut demander que l'assemblée sursoie à statuer sur une décision à l'ordre du jour de l'assemblée durant une période de trente jours ouvrables à compter de la date de l'assemblée. En cas d'urgence justifiée, ce délai sera réduit à cinq jours ouvrables. Ce report n'empêche et n'annule pas les autres décisions de l'assemblée générale. Après l'expiration de la période de report (ou, moyennant l'accord d'actionnaires détenant au moins trois quarts du capital social, avant l'expiration de cette période), une nouvelle réunion de l'assemblée générale pourra être tenue, qui statuera sur la décision concernée à la majorité des voix prévue par le Code des Sociétés (sans possibilité de demander un nouveau report).*

(c) en insérant le texte suivant au dernier alinéa de l'article 16 des statuts: *La majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration peut demander que le conseil sursoie à statuer sur une décision à l'ordre du jour de la réunion durant une période de trente jours ouvrables à compter de la date de la réunion. En cas d'urgence justifiée, cette période sera réduite à cinq jours ouvrables. Ce report n'empêche et n'annule pas les autres décisions du conseil d'administration. Après l'expiration de la période de report (ou, moyennant l'accord d'au moins trois quarts des administrateurs, avant l'expiration de cette période), une nouvelle réunion du conseil d'administration pourra être tenue, qui statuera sur la décision concernée à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion (sans possibilité de demander un nouveau report).*

Proposition d'approbation des modifications des statuts tels que précisées ci-avant et proposition d'octroyer une procuration au notaire instrumentant afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de la modification des statuts ainsi que de rédiger et de déposer le texte coordonné des statuts.

3. Démission du commissaire, rapport spécial du commissaire, décharge au commissaire et nomination d'un nouveau commissaire

Prise de connaissance de la démission de Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représenté par M. Jurgen Kesselaers, en sa qualité de commissaire de la société avec effet à compter de l'assemblée générale extraordinaire et prise de connaissance du rapport spécial du commissaire sur ses prestations effectuées depuis le 1er janvier 2008 (*). Prise de connaissance de la proposition du Conseil d'administration, sur présentation du Conseil d'entreprise et avis du Comité d'Audit de la société, de nommer PricewaterhouseCoopers, représenté par M. Filip Lozie, en tant que nouveau commissaire.

Proposition (i) d'approuver la démission du commissaire, (ii) d'octroyer la décharge au commissaire démissionnaire pour l'exercice de son mandat durant la période allant du 1er janvier 2008 à la date de l'assemblée générale extraordinaire et (iii) d'approuver la nomination de PricewaterhouseCoopers, représenté par M. Filip Lozie, en sa qualité de nouveau commissaire pour une période de 3 ans (en ce compris le contrôle des comptes annuels relatifs à l'exercice social de 2008) et constatation de sa rémunération.

4. Divers

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer aux articles 23 et 24 des statuts.

Afin de pouvoir assister à l'assemblée générale, les actionnaires **en nom** devront au plus tard **le 9 décembre 2008**, informer la société de leur intention d'être présents ou représentés lors de l'assemblée, ainsi que du nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention d'y participer (par téléphone 02/557.30.37 ou par e-mail info@distri.be).

Afin de pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires de titres **au porteur** devront déposer leurs titres et les propriétaires d'actions dématérialisées devront déposer une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, des actions dématérialisées. Ces dépôts seront reçus jusqu'au plus tard **le 9 décembre 2008** au siège social de la société ou aux sièges, succursales et agences des établissements bancaires suivants : Fortis Banque, ING Belgique, KBC Banque, Dexia Banque Belgique.

Le Conseil d'administration



Distrigas

Distrigas SA
10, rue de l'Industrie
BE-1000 Bruxelles
www.distrigas.eu
TVA BE0476.201.605 - RPM Bruxelles